

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Session extraordinaire du Conseil provisoire de la Municipalité d'Hébertville, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce Lundi 23 mars 2026 à 18 h 30, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située à l'Hôtel de ville secteur Saint-Bruno :

**Sont présents(es) :** M. Sylvain Boily  
M. François Claveau  
M. Michel Claveau  
M. Tony Côté  
M. Sylvain Lemay  
M. Sylvain Maltais  
M. Yvan Thériault  
MME Émilie Vaillancourt

**Sont absents(es) :** M. Marc Richard  
M. Dave Simard

membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale, M. SYLVAIN LEMAY, conseiller stratégique de mise en œuvre de la fusion ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, urbaniste.

Le président de la séance, Monsieur le maire François Claveau, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, François Claveau, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire François Claveau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**127.03.26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par Mme Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

128.03.26

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

**CONSIDÉRANT** que le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède douze (12) mois ;

**CONSIDÉRANT** que le document relatif au Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 est déposé pour adoption et joint à la présente comme Annexe « A » pour en faire partie intégrante ;

**CONSIDÉRANT** que la directrice des finances Mme Kathy Fortin, dépose un document explicatif détaillé relatif aux prévisions budgétaires 2026, joint à la présente comme Annexe « B » pour en faire partie intégrante, et présente les éléments essentiels ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Michel Claveau, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil entérine adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 (PTI).

Il est en outre résolu que le document explicatif sur le budget 2026 de la Municipalité d'Hébertville soit publié dans une prochaine édition du journal local et ce, conformément aux prescriptions de l'article 957 du Code municipal.

Monsieur le maire François Claveau mentionne que le conseil est fier de présenter le budget de l'an 1 de la Municipalité d'Hébertville qui respecte les prévisions de la demande commune faite au MAMH.

Une motion de félicitations est octroyée à l'équipe des finances pour la présentation du document et le travail effectué.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Une période de question est tenue portant exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations et le budget.

Une seule question est posée concernant le budget à laquelle les membres du conseil répondent le plus adéquatement possible.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **5. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare que la séance est levée. Il est 18 h 57.